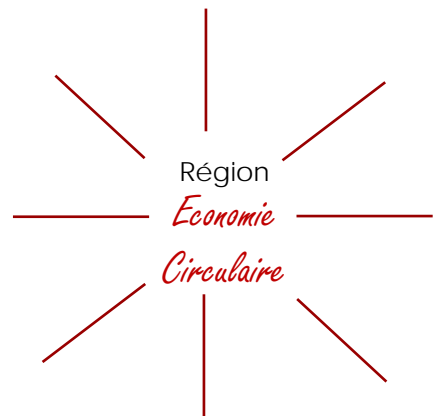




Modalités d'aides régionales aux études stratégiques

EN MATIERE D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET DE DECHETS



La loi NOTRe a confié aux Régions l'élaboration du Plan Régional Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui doit permettre d'atteindre les objectifs nationaux fixés par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte.

Ce plan définit et coordonne sur 12 ans l'ensemble des actions pour atteindre les objectifs de prévention et gestion des déchets. Il comprend un Plan régional d'actions pour l'économie circulaire (PRAEC), qui a été construit en concertation et mobilise les acteurs autour de 6 axes : gouvernance, systèmes économiques, territoires, politiques publiques, recherche et innovation et déchets.

Afin de favoriser l'émergence de nouvelles actions et accompagner les projets des acteurs des territoires, la Région a adopté le 20 juillet 2017 trois types d'aide pour contribuer à développer la prévention et la valorisation des déchets, et d'engager concrètement en Occitanie la mutation vers une économie plus circulaire :

- Aide à l'animation d'actions collectives régionales
- ▶ **Aide aux études stratégiques**
- Aide à la réalisation de projets locaux

AIDES

aux études stratégiques

Sont concernées les études sur différentes échelles territoriales (territoire, département, région, supra-régionale) ou d'une filière.

Ce dispositif a vocation à :

- éclairer les choix et décisions du bénéficiaire (en termes technique, organisationnel, financier, juridique...),
- améliorer et approfondir les connaissances sur un sujet précis,
- poser un diagnostic et proposer des pistes d'actions.

EXEMPLES

- Etude dans le domaine de la prévention

- Etude d'optimisation de la prévention et de la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire ou d'une filière territorialisée (schéma de planification territoriale de prévention et gestion des déchets organiques...)
- Etude de préfiguration liée à la mise en œuvre de la tarification incitative
- Etude d'opportunité sur l'émergence d'unité de ré-emploi

- Etude dans le domaine de la valorisation

- Etude de la mise en place de filières de recyclage et de valorisation émergentes ou innovantes ou présentant un intérêt au regard des stratégies régionales
- Etude d'expérimentation par exemple sur l'amélioration de la gestion des déchets du BTP, le développement de l'utilisation de matériaux recyclables dans la construction

- Etude visant à améliorer et approfondir les connaissances

- Comparer des outils, méthodes, pratiques... (benchmark)
- Produire des outils méthodologiques
- Prévoir l'évolution des flux de déchets
- Etablir un diagnostic à caractère technique et/ou organisationnel avec une étude critique et comparative des différentes solutions envisageables...

► **Bénéficiaires éligibles**

- Personnes morales de droit public : collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de déchets et d'économie circulaire, établissements publics (chambres consulaires, etc.)...
- Personnes morales de droit privé : entreprises, associations dont syndicats ou fédérations professionnelles...

► **Dépenses éligibles**

- Dépenses de prestations de service pour la réalisation de l'étude,
- Le cas échéant et sous conditions, si l'étude est réalisée en régie : les dépenses internes de personnel directement liées à l'opération et les frais de structure afférents à l'opération (taux forfaitaire de 15 % appliqué au montant des dépenses de personnel directes éligibles),
- Le cas échéant et sous conditions, les autres dépenses directement liées à l'opération : diffusion et communication des résultats...

► **Critères d'éligibilité**

Les dépenses éligibles sont prises en compte à partir de la date de réception du dossier de demande de subvention à la Région.

► **Modalités d'intervention de la Région**

L'aide régionale est une subvention de fonctionnement spécifique, pouvant s'élever jusqu'à un maximum de 50 % des coûts éligibles de l'opération, plafonné à 50 000 € par bénéficiaire et par opération.

L'intervention de la Région est encadrée par le cadre réglementaire des régimes d'aide publique qui est étudié au regard de chaque dossier.

► **Obligation du bénéficiaire**

Le bénéficiaire doit apposer logo de la Région et indiquer sa participation financière sur tout support de communication mentionnant l'opération.

Le bénéficiaire doit convier la Région à la réunion de restitution finale de l'étude.

► **Modalités de versement**

Le bénéficiaire peut solliciter le versement d'un ou deux acomptes dans la limite de 70 % de l'aide, basé sur les dépenses justifiées, puis le versement du solde.

Le versement de l'aide régionale est proportionnel à la réalisation des dépenses liées à l'opération, au prorata des dépenses justifiées.

CONSTITUTION

d'un dossier de demande de financement

Toute demande de financement doit être adressée par courrier à

Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée		
Hôtel de Région		
22 Boulevard du Maréchal Juin	ou	201 avenue de la Pompiègnane
31406 Toulouse cedex 9		34064 Montpellier cedex 2

Pièces communes à toutes les demandes :

- Courrier de demande de financement
- Dossier administratif de demande de financement
- Budget prévisionnel de l'opération

Pièces pour les demandes d'études :

- Les propositions technico-financières des bureaux d'études ou autres prestataires envisagés
- Les qualifications des prestataires ou références justifiant la compétence dans le domaine concerné par l'étude
- Le calendrier prévisionnel de réalisation
- Toutes pièces complémentaires qui pourront être demandées pour l'instruction du dossier

Contacts

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez contacter :

Service Déchets & Economie Circulaire

economie-circulaire@laregion.fr - Tél.: 04 67 22 79 03

- ▶ pour les territoires : Nord Haute-Garonne, Lot, Tarn et Garonne
Carole Bernard - Tél.: 05 61 39 66 34 - carole.bernard@laregion.fr
- ▶ pour les territoires : Gard et Lozère
Karine Freu - Tél.: 04 67 22 81 85 - karine.freu@laregion.fr
- ▶ pour les territoires : Est Ariège et Est Hérault
Prisca Giraud - Tél.: 04 67 22 79 20 - prisca.giraud@laregion.fr
- ▶ pour les territoires : Aude, Pyrénées-Orientales et Ouest Hérault
Benoit Thierry - Tél.: 04 67 22 79 21 - benoit.thierry@laregion.fr
- ▶ pour les territoires : Aveyron et Tarn
Bruno Garde - Tél.: 04 67 22 90 66 - bruno.garde@laregion.fr
- ▶ pour les territoires : Ouest Ariège, Gers, hautes Pyrénées et Sud Haute-Garonne
Simon Moulines - Tél.: 05 61 39 52 74 - simon.moulines@laregion.fr